

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

16 décembre 2020

## Mise à disposition des salles polyvalentes pour le BTP : L'Etat installe des restaurants clandestins

Alors que le bâtiment réclame depuis plusieurs semaine une dérogation spéciale pour faire déjeuner les ouvriers, le Gouvernement, par la voix des ministres Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et Alain Griset, ministre délégué en charge des TPE/ PME ont publié un communiqué pour annoncer la mise à disposition de salles polyvalentes pour la pause déjeune des salariés du secteur du BTP.

L'Etat a choisi la mise en place des restaurants clandestins dans les salles polyvalentes. L'Etat accorde donc une dérogation pour les salles polyvalentes pour accueillir du public pour se restaurer et refusent une telle exception sur les salles de restaurants indépendants.

Pour l'UMIH, l'Etat organise une concurrence déloyale vis-à-vis de nos restaurateurs qui sont déjà à bout économiquement et psychologiquement.

Les ouvriers du bâtiment sont nos clients réguliers, hors temps de crise sanitaire, et à l'instar des routiers ou des équipes sportives qui bénéficient de dérogations nationales ou départementales, les ouvriers du bâtiment doivent pouvoir bénéficier d'un plat chaud dans nos établissements. Nous apparaissons comme la solution la plus logique pour répondre aux alertes des fédérations professionnelles du BTP et de l'association des maires ruraux de France (AMRF).

Nos restaurants sont prêts à recevoir les ouvriers du bâtiment dans des conditions sanitaires optimales. En effet, ils appliqueraient tous le protocole sanitaire renforcé comme les restaurants routiers ou la restauration collective. Cette dérogation permettrait à nos professionnels de travailler et de ne plus dépendre essentiellement des aides de l'Etat ni de sombrer dans la détresse psychologique.

« Qu'est-ce qui ne tourne plus rond au Gouvernement ? Alors qu'il suffisait, comme nous le demandions, d'ajouter les ouvriers aux routiers dans la liste des dérogations d'ouverture figurant dans le décret du 14 décembre 2020. Le Gouvernement continue de prendre des décisions pour empêcher nos professionnels de travailler. Le Gouvernement refuse de voir le désarroi et le désespoir de toute une profession qui se réunit partout en France depuis des semaines pour crier « laissez-nous travailler et « faites-nous confiance ». Roland Héguy, président confédéral de l'UMIH

## Contacts presse

Ophélie ROTA 06.82.82.95.82 Charlotte Le MONIET 07.87.02.69.66